

Le 22/01/2025



## Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/0051/2025/ASSNC

### AVIS DE CONSULTATION

L'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie lance une consultation pour les prestations de remorquage de la caravane dentaire dans les écoles de Nouvelle-Calédonie :

Cette consultation est ouverte, adressée par email à plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations, avec les documents de consultation correspondants, et publiée simultanément sur le site internet de l'ASSNC :

<https://www.santepourtous.nc/l-agence/les-avis-de-consultation>

Les offres devront être transmises par mail à :

[mesdentsmasante@ass.nc](mailto:mesdentsmasante@ass.nc), [anne-laurence.goulin@ass.nc](mailto:anne-laurence.goulin@ass.nc) et [secretariat@ass.nc](mailto:secretariat@ass.nc) ou déposées contre récépissé ou parvenir par pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie  
16, rue du Général Gallieni  
BP P4  
98851 NOUMEA CEDEX

avant le : 07/02/2025 à 11h30 - GMT+11.



AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE  
de la Nouvelle-Calédonie

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N° 4921/0051/2025/ASSNC

Le 22 janvier 2025

## CAHIER DES CHARGES

### REMORQUAGE DU CABINET DENTAIRE MOBILE

#### Table des matières

- I. Objet
- II. Acteurs concernés
- III. Contexte
- IV. Matériel concerné
- V. Prestations attendues
- VI. Modalités d'exécution
- VII. Zones géographiques d'intervention
- VIII. Rémunération
- IX. Complément d'informations

## I. **Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser la demande de l'ASSNC dans le cadre d'une consultation publiée sur son site internet [www.santepourtous.nc](http://www.santepourtous.nc) du 23/01/2025, portant sur les besoins en remorquage et installation du cabinet dentaire mobile pour l'année 2025.

## II. **Acteurs concernés**

Toute personne ou société disposant des compétences et des ressources lui permettant de mener à bien l'acheminement quotidien du cabinet dentaire suivant un planning préétabli.

## III. **Contexte**

Dans le cadre du programme « Mes Dents Ma Santé » de l'ASSNC, le cabinet dentaire mobile se déplace au sein des établissements scolaires de Nouvelle Calédonie pour les élèves des classes de CP et CLIS, pour son action « scellement de sillons dentaires ». Cette mission de prévention, en place depuis 2008, a pour objectif d'examiner le plus grand nombre d'enfants âgés de 6 à 7 ans en couvrant tout le territoire, ce qui représente environ 80 écoles et 4000 élèves.

Les enfants des zones non couvertes par le passage du cabinet dentaire seront vus dans des cabinets fixes.

## IV. **Matériel concerné**

Le cabinet dentaire mobile est installé dans une caravane dont les dimensions sont : (annexe 1)

- Longueur totale avec système d'attelage : 6,87 m
- Longueur carrosserie : 5,46 m
- Largeur : 2,40 m
- Hauteur : 2,05 m
- PTAC : 2460 kg

Il est nécessaire de la tracter pour son déplacement. Un véhicule de type pick-up est suffisant.

## V. **Prestation attendue**

L'objectif de cette prestation est de permettre le passage du cabinet dentaire mobile dans le plus grand nombre d'écoles possible et ainsi faire perdurer son action de prévention.

Le cabinet dentaire mobile doit être en place aux horaires demandés. Le prestataire devra acheminer le cabinet dentaire mobile quotidiennement dans les écoles figurant sur le planning. Un planning global annuel (annexe 2) sera remis au remorqueur et un complément mensuel plus détaillé lui sera envoyé par mail à la fin du mois qui précèdera son intervention.

Le prestataire devra se conformer aux exigences des établissements scolaires accueillants le cabinet dentaire mobile, tant sur les horaires que sur son emplacement. Ceci peut parfois nécessiter une capacité d'adaptation.

## **VI. Modalités d'exécution**

A Nouméa, le lieu de stationnement du cabinet dentaire mobile se situe au stade Numa Daly de Magenta. Il sera donc à récupérer chaque matin au stade et devra y être restationné le soir.

Pour les interventions hors Nouméa, les mairies mettent généralement à disposition du prestataire une place de stationnement pour la caravane. Toutefois, dans les communes où cela n'est pas possible, la caravane sera stationnée au stade Numa Daly ou dans les locaux sécurisés du prestataire (dans cette dernière option tout dommage/dégradation pendant le stationnement relèvera de la responsabilité du prestataire).

A son arrivée dans l'établissement concerné, le prestataire devra s'assurer auprès du personnel de l'école du lieu exact de stationnement et de la mise en sécurité des lieux, si toutefois des enfants étaient déjà sur place.

La caravane doit être installée dans le respect des normes de sécurités afférentes à l'école. Elle doit être minutieusement stabilisée et mise à niveau, à proximité d'une prise électrique et d'un point d'eau.

Le marchepied doit être sorti et installé.

Lors d'un changement de prestataire, il est impératif qu'un état des lieux soit établi lors de la passation entre les deux professionnels ou avec un agent de l'ASSNC. (annexe 3)

## **VII. Zones géographiques d'interventions**

Les zones d'interventions sont réparties en 4 lots (annexe 4) :

- Lot 1 : Nouméa et grand Nouméa jusqu'à Boulouparis
- Lot 2 : Sud-ouest - de Boulouparis à Poya
- Lot 3 : Nord - de Poya à Koumac
- Lot 4 : Est – Poindimié / Ponérihouen

## **VIII. Rémunération**

La rémunération de la prestation se fera en fonction des kilomètres effectués et d'un tarif kilométrique fixe préétabli entre le prestataire et l'ASSNC.

Les kilomètres seront calculés en référence « au tableau général des distances entre chefs-lieux de la Grande terre » (annexe 5).

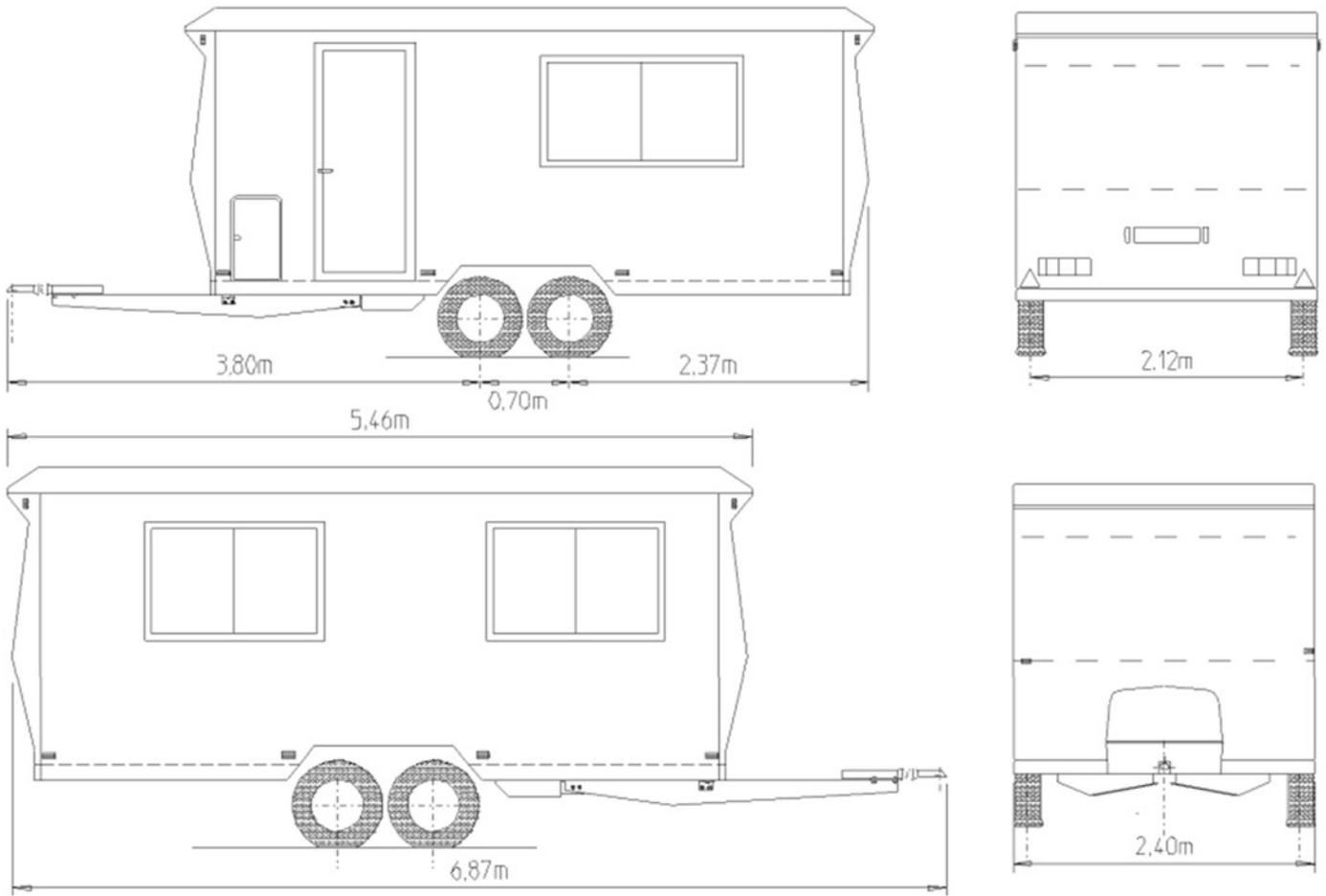
Selon l'accord qui aura été passé entre le prestataire et l'ASSNC, une convention de prestation sera rédigée avec le prestataire pour les lots qui lui auront été attribués.

Quelle que soit la formule choisie, le règlement se fera sur facture mensuelle ou au terme des prestations.

## **IX. Complément d'informations**

Les conditions administratives (modalités de règlement, assurance, durée du contrat etc.) sont précisées dans le projet de contrat annexé à titre d'exemple. (annexe 6)

## Annexe 1 : Dimensions



## Annexe 2 : Planning annuel prévisionnel

jours pédagogiques ou animations de cycle		vacances,weekends, jours fériés et chomés		PAITA		DUMBEA		CAMPAGNE DU NORD				
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		
S 1	1	S 1	1	M 1	1	J 1	1	FERIE	D 1	1	M 1	1
D 2	2	D 2	2	M 2	2	V 2	2	FERIE	L 2	2	M 2	2
L 3	3	L 3	3	J 3	3	S 3	3	FERIE	M 3	3	J 3	3
M 4	4	M 4	4	V 4	4	D 4	4	FERIE	M 4	4	V 4	4
M 5	5	M 5	5	PEDAGOGIQUE	S 5	L 5	5	FERIE	J 5	5	S 5	5
J 6	6	J 6	6	D 6	6	M 6	6	FERIE	V 6	6	D 6	6
V 7	7	V 7	7	L 7	7	M 7	7	FERIE	S 7	7	L 7	7
S 8	8	S 8	8	M 8	8	J 8	8	FERIE	D 8	8	M 8	8
D 9	9	D 9	9	M 9	9	V 9	9	FERIE	L 9	9	M 9	9
L 10	10	L 10	10	J 10	10	S 10	10	FERIE	M 10	10	J 10	10
M 11	11	M 11	11	V 11	11	D 11	11	FERIE	M 11	11	V 11	11
M 12	12	M 12	12	S 12	12	L 12	12	FERIE	J 12	12	S 12	12
J 13	13	J 13	13	D 13	13	M 13	13	FERIE	V 13	13	D 13	13
V 14	14	V 14	14	V 14	14	M 14	14	PEDAGOGIQUE	S 14	14	L 14	14
S 15	15	S 15	15	M 15	15	J 15	15	FERIE	D 15	15	M 15	15
D 16	16	D 16	16	M 16	16	V 16	16	FERIE	L 16	16	M 16	16
L 17	17	L 17	17	J 17	17	S 17	17	FERIE	M 17	17	J 17	17
M 18	18	M 18	18	V 18	18	D 18	18	FERIE	M 18	18	V 18	18
M 19	19	M 19	19	PEDAGOGIQUE	S 19	L 19	19	FERIE	J 19	19	S 19	19
J 20	20	J 20	20	D 20	20	M 20	20	FERIE	V 20	20	D 20	20
V 21	21	V 21	21	L 21	21	M 21	21	FERIE	S 21	21	L 21	21
S 22	22	S 22	22	M 22	22	J 22	22	FERIE	D 22	22	M 22	22
D 23	23	D 23	23	M 23	23	V 23	23	FERIE	L 23	23	M 23	23
L 24	24	L 24	24	J 24	24	S 24	24	FERIE	M 24	24	J 24	24
M 25	25	M 25	25	V 25	25	D 25	25	FERIE	M 25	25	V 25	25
M 26	26	M 26	26	S 26	26	L 26	26	FERIE	J 26	26	S 26	26
J 27	27	J 27	27	D 27	27	M 27	27	FERIE	V 27	27	D 27	27
V 28	28	V 28	28	L 28	28	M 28	28	FERIE	S 28	28	L 28	28
		S 29	29	M 29	29	J 29	29	FERIE	D 29	29	M 29	29
		D 30	30	M 30	30	V 30	30	FERIE	L 30	30	M 30	30
		L 31	31			S 31	31				J 31	31

MONT DORE			NOUMEA											
Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
V	1		L	1		M	1		S	1		L	1	
S	2		M	2		J	2		D	2		M	2	
D	3		M	3		V	3		L	3		M	3	
L	4		J	4		S	4		M	4		J	4	
M	5		V	5		D	5		M	5		V	5	
M	6		S	6		L	6		J	6		S	6	
J	7		D	7		M	7		V	7		D	7	
V	8		L	8		M	8		S	8		L	8	
S	9		M	9		J	9		D	9		M	9	
D	10		M	10		V	10		L	10	FERIE	M	10	
L	11		J	11		S	11		M	11	FERIE	J	11	
M	12		V	12		D	12		M	12		V	12	
M	13		S	13		L	13		J	13		S	13	
J	14		D	14		M	14		V	14		D	14	
V	15		L	15		M	15		S	15		L	15	
S	16		M	16		J	16		D	16		M	16	
D	17		M	17		V	17		L	17		M	17	
L	18		J	18		S	18		M	18		J	18	
M	19		V	19		D	19		M	19		V	19	
M	20		S	20		L	20		J	20		S	20	
J	21		D	21		M	21		V	21		D	21	
V	22		L	22		M	22		S	22		L	22	
S	23		M	23		J	23		D	23		M	23	
D	24		M	24	FERIE	V	24		L	24		M	24	
L	25		J	25		S	25		M	25		J	25	
M	26		V	26		D	26		M	26		V	26	
M	27		S	27		L	27		J	27		S	27	
J	28		D	28		M	28		V	28		D	28	
V	29		L	29		M	29		S	29		L	29	
S	30		M	30		J	30		D	30		M	30	
D	31					V	31					M	31	

### Annexe 3 : Etat des lieux

**ETAT DES LIEUX – CARAVANE**

DATE :  
AGENT ASSNC :  
REMQRQUEUR :  
LIEU :  
MOTIF :

**ETAT GENERAL DE LA CARROSSERIE**







**FACE AVANT**

SYSTEME ATTELAGE	Bon état	Mauvais état	Dysfonctionnel
Frein à main	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roue jockey	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tête attelage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Fonctionnel   
Dysfonctionnel

Fonctionnel   
Dysfonctionnel

— Rayure  
O Choc  
✘ Rayure importante  
↗ Elément à remplacer / réparation à envisager

**FACE GAUCHE / FEUX DE GABARIT**

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	



Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

**FACE DROITE / FEUX DE GABARIT**

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	



Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

**FACE ARRIERE – FEUX DE POSITION**

Veilleuse	
Clignotant	
Frein	
Feu de recul	
Feu de détresse	



Veilleuse	
Clignotant	
Frein	
Feu de recul	
Feu de détresse	

- Marche pied
- Balises
- Remise des clés
- Remise de la roue de secours
- Remise de la manivelle pour les chandelles
- Remise du planning

Commentaire sur l'état général de la caravane ou point particulier :

Fait en 2 exemplaires remis ce jour  
 - Remorqueur  
 - ASSNC

Signature du remorqueur / transporteur

Signature de l'agent ASSNC

# Annexe 4 : Répartition des 4 lots





Le 22/01/2025

N°4921 /0051/2025/ASSNC

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### OBJET : PRESTATIONS D'INTERVENTIONS PORTANT LE REMORQUAGE DU CABINET DENTAIRE MOBILE

L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie lance une consultation pour les prestations de :

#### **Remorquage du cabinet dentaire mobile dans toutes les écoles de Nouvelle Calédonie**

#### **1 – Contexte réglementaire**

Le contrat à passer est un contrat de prestations de service conclu pour répondre aux besoins de l'acheteur public en matière de fournitures, services ou travaux.

**Compte tenu de toutes les possibilités de commande, de durée, intégrant les reconductions éventuelles, prévues dans le contrat, son montant estimé est inférieur au seuil des marchés publics défini à l'article 1er de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.**

**En conséquence, il n'est pas assujéti aux règles de passation de la délibération susmentionnée.** Toutefois, sa procédure de passation reste soumise aux principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures définies à l'article 22.17° de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

#### **2 – Etendue de la consultation**

Bien que cette consultation puisse être restreinte et donc adressée directement par email à plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations, les documents de consultation correspondants sont simultanément publiés sur le site internet de l'ASSNC afin que tout opérateur économique ayant les capacités nécessaires et en situation de régularité administrative, fiscale et sociale, puisse y répondre.

## 3 – Répartition en lots, forme des réponses, et forme des contrats

La consultation porte sur 4 lots définis comme suit :

Lots	Zone	Nombre d'écoles	Période estimée des déplacements
<b>Lot 1</b>	<b>Nouméa / Grand Nouméa</b> Dumbéa – Mont Dore – Païta	70	
<b>Lot 2</b>	<b>Sud-Ouest</b> De Boulouparis à Poya	7	
<b>Lot 3</b>	<b>Nord</b> De Pouembout à Koumac	11	
<b>Lot 4</b>	<b>Est</b> Poindimié – Pohnérihouen	5	

Le nombre d'interventions peut être susceptible d'être modifié en fonction des effectifs de l'année 2025.  
Les opérateurs économiques peuvent soumissionner sur plusieurs lots.

Par mesure de simplification, un contrat unique pour plusieurs lots pourra être passé en cas de même attributaire sur plusieurs lots.

## 4 – Forme du contrat et des prix

Les commandes sont émises au fur et à mesure des besoins par l'administration, et les prix figurant à l'article 4 du contrat sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

La durée et les délais relatifs au contrat, ainsi que son éventuelle reconduction, sont précisés à l'article 5 du projet de contrat.

## 5 - Questions, réponses, modifications

Toute question des candidats devra être envoyée au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres aux 2 adresses email suivantes : [mesdentsmasante@ass.nc](mailto:mesdentsmasante@ass.nc) et [secretariat@ass.nc](mailto:secretariat@ass.nc).

Les réponses et les éventuelles modifications de la consultation seront envoyées en temps utile à l'ensemble des candidats si elles impactent la teneur de la consultation.

L'échéance limite de remise des offres ci-dessous pourra être modifiée en cas de nécessité à la suite de ces questions.

## **6 – Documents à remettre par les soumissionnaires**

Chaque soumissionnaire doit remettre une offre constituée comme suit :

- a) Un document de présentation succinct comportant références, moyens humains et techniques, qualifications et savoir-faire lié à des expériences touchant à l'objet de la présente consultation ;
- b) Le cahier des charges paraphé et signé, le bordereau de prix unitaire et le détail estimatif test complétés et signés, ainsi que la fiche de renseignement annexée au présent règlement, complétée et signée ainsi que les pièces qui y sont mentionnées ;
- c) Une note technique précisant la manière particulière d'intervenir et les outils pédagogiques utilisés pour l'exécution du contrat ainsi que la réponse aux critères de valeur technique précisés à l'article 9 ci-après.

En cas de sous-traitance, les pièces a) et b) doivent être présentées pour chacun des sous-traitant, et les annexes de sous-traitance du contrat devront être complétées et signées.

\* Si son offre est retenue, le soumissionnaire devra fournir dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la demande écrite de l'acheteur public :

- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Courriel : [ridet@isee.nc](mailto:ridet@isee.nc) et tél. N° 24 92 37 ;
- Un extrait K-bis attestant de la non-faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois (à récupérer à la Direction des Affaires Economiques au service Registre du Commerce et des Sociétés) ;
- RIB ou RIP au nom mentionné sur le RIDET ;
- Une copie de sa pièce d'identité.

Il devra fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses éventuels sous-traitants.

A défaut de fourniture des pièces conformes dans le délai prescrit, l'offre sera éliminée.

## **7 - Conditions formelles de remise de l'offre**

L'offre peut être remise sous format papier ou sous forme électronique à [mesdentsmasante@ass.nc](mailto:mesdentsmasante@ass.nc) et [secretariat@ass.nc](mailto:secretariat@ass.nc) et à l'adresse suivante :

Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie  
16, rue du Général Gallieni  
98 800 NOUMEA

Consultation pour : **Interventions portant sur le remorquage du cabinet dentaire mobile**

Aucun tampon, signe distinctif ou inscription autre que celle liée à l'enregistrement de l'enveloppe ne sera toléré, exception faite des éléments de récépissé au verso de l'enveloppe, en cas d'envoi par la Poste.

L'offre doit parvenir dans les conditions de date, d'heure et de lieu indiquées dans l'avis de consultation ou ses modificatifs. Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Toutefois, l'administration peut recontacter les soumissionnaires par écrit pour préciser ou compléter la teneur de leur dossier à condition que cela ne modifie pas les éléments substantiels de leur offre (notamment prix, délai, conditions techniques définies par le soumissionnaire).

## **8 – Offres irrecevables**

En cas d'allotissement, les dispositions suivantes sont applicables lot par lot.

Les offres reçues dans les délais seront jugées irrecevables et éliminées si elles tombent dans l'une des catégories suivantes.

**Offre inappropriée** : offre qui ne répond pas au besoin et aux exigences formulées dans les documents de la consultation.

**Offre irrégulière** : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable.

**Offre inacceptable** : offre dont le prix global après application du scénario du Détail Estimatif Test est supérieur de plus de 130% à l'estimation administrative fixée avant le lancement de la consultation.

**Offre anormalement basse** : offre dont le prix global après application du scénario du Détail Estimatif Test est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du contrat.

Toutefois, l'administration peut régulariser toutes les offres irrégulières dès lors qu'il ne s'agit pas d'éléments substantiels de l'offre (notamment prix, délais, éléments du mémoire technique définis par le soumissionnaire).

Elle peut également accepter des offres qui semblent anormalement basses, mais dont le soumissionnaire aura apporté les justifications objectives et pertinentes pour son niveau de prix sur demande de l'administration.

## **9 – Critères d'évaluation des offres recevables**

En cas d'allotissement, les dispositions suivantes sont applicables lot par lot.

L'offre de chaque soumissionnaire sera évaluée sur la base des critères suivants :

- **Critère économique sur 100 points maximum avec un coefficient de pondération de 40% de la note globale :**

L'évaluation sera faite par comparaison des offres recevables reçues de chaque soumissionnaire, sur la base du prix global obtenu en application des prix unitaires HT proposés par chaque soumissionnaire dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU).

**Formule**, pour le critère économique :

Note attribuée =  $100 \times \frac{\text{Offre financière la moins élevée parmi les candidats}}{\text{Offre financière du candidat analysé}}$ .

- **Critère valeur technique sur 100 points maximum, avec un coefficient de pondération de 60% de la note globale.**

L'évaluation sera faite sur la base des éléments fournis par le soumissionnaire dans un document technique succinct ayant trait aux différents sujets suivants :

- expérience en remorquage d'équipements similaires : 30 points maximum
- organisation et modalités d'intervention : 20 points maximum
- moyens humains - effectifs : 15 points maximum
- moyens matériels – nombre de véhicules : 15 points maximum
- capacité d'adaptation : 20 points maximum

Comme pour le critère économique, la meilleure soumission doit en fin de compte bénéficier de la note maximale prévue pour ce critère afin d'éviter de fausser le poids relatif des critères. Lorsque la notation appliquée ne conduit pas à ce résultat, les notes de toutes les soumissions pour ce critère donné sont recalculées proportionnellement afin d'atteindre ce résultat.

Les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

La note globale N varie de 0 à 100 et est calculée comme suit :

$$N = \text{Note technique} \times 0.50 + \text{Note économique} \times 0.50$$

Chaque note de sous-critère ou de critère est arrondie à la 1ère décimale, quelle que soit l'étape de calcul.

## **10 - Suites de la consultation**

En cas d'allotissement, les dispositions suivantes sont applicables lot par lot.

- La consultation pourra donner lieu à la passation de contrats avec plusieurs prestataires.

Le contrat à passer sera multi-attributaire sauf si un seul candidat peut être retenu : le(s) soumissionnaire(s) le(s) mieux classé(s) sera (seront) attributaire(s) du contrat, sous réserve de vérification de la régularité fiscale et sociale. Toutefois, l'acheteur public est libre de ne pas donner suite et de relancer une nouvelle consultation si un seul candidat peut être retenu alors qu'il y avait plusieurs concurrents potentiels, dans l'intérêt économique de l'objet du contrat.

Toutefois, si aucune offre n'est jugée satisfaisante, l'administration peut consulter de nouveau l'ensemble des soumissionnaires en vue de parfaire leurs offres ou de négocier les prix, sans remettre en cause les éléments essentiels de la consultation.

L'administration reste discrétionnairement libre de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.



# Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

## **11 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.



## ANNEXE 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENT PRESTATAIRE

À compléter par le candidat

### A- PRÉSENTATION DU CANDIDAT

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration : (\*)

Statut juridique : \_\_\_\_\_  
Enseigne/Nom commercial : \_\_\_\_\_  
Lieu de résidence administrative : \_\_\_\_\_  
N° d'identification RIDET : \_\_\_\_\_ N° d'identification CAFAT : \_\_\_\_\_  
N° K-Bis si société: \_\_\_\_\_ Ou N° répertoire des métiers : \_\_\_\_\_  
Pour les candidats établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ - Courriel : \_\_\_\_\_

### B – SITUATION DU CANDIDAT

Le candidat est-il en état de : (entourer les mentions adéquates, rayer les mentions inutiles)

- Liquidation : OUI – NON
- Faillite personnelle : OUI – NON
- Redressement judiciaire : OUI – NON

ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger : OUI – NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre copie du ou des jugements ou de tout justificatif démontrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités à la date de remise de l'offre et pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

### C – CANDIDATURE

Je déclare mon intention de soumissionner à la présente consultation :

- D.1  Mon offre est présentée sous forme individuelle, indépendamment d'un groupement.
- D.2  Mon offre fait partie de l'offre globale d'un groupement solidaire préconstitué dont :
- l'entreprise ..... est mandataire.
  - je suis mandataire.
- D.3  Mon offre concerne les lots suivants : .....

### D – SOUS-TRAITANCE

(Le candidat doit cocher la case correspondant à son cas et compléter le tableau selon le cas)

D.1  **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution de l'opération et je n'envisage pas de sous-traiter.

D.2  **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations et j'envisage de sous-traiter, mais *je n'ai pas encore identifié mes sous-traitants*.

Lot	Nature des prestations sous-traitées

D.3  **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations, j'envisage de sous-traiter et j'ai identifié mes sous-traitants :

Lot	Nature des prestations sous-traitées	Nom du sous-traitant	N° fiche d'identification de sous-traitant (cf. annexe 2 RC)

D.4  **Je ne dispose pas** de toutes les compétences et des moyens nécessaires à l'exécution des prestations et serai obligé de sous-traiter. En conséquence, sauf pour les prestations mineures, je suis obligé de déclarer mes sous-traitants au stade de ma candidature pour justifier de mes capacités.

Lot	Nature des prestations sous-traitées	Nom du sous-traitant	N° fiche d'identification de sous-traitant (cf. annexe 2 RC)

La fiche d'identification du sous-traitant (cf. modèle en annexe du contrat) doit être fournie pour chaque sous-traitant déclaré. En cas d'absence de cette pièce, le sous-traitant ne sera pas pris en compte dans la candidature du candidat et dans l'évaluation de ses capacités.

La déclaration de sous-traitance doit être fournie pour chaque sous-traitant. En cas d'absence de cette pièce, l'intervention de ce sous-traitant ne pourra plus être prise en compte dans la justification des capacités du candidat, et l'agrément de cette candidature pourra être remis en cause s'il s'avère que les capacités du candidat sont insuffisantes.

## E – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT (\*\*)

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) .....  
atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 15 jours à compter de la date de notification de la demande du service instructeur, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non-production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

## F – SIGNATURE DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du  
signataire (\*)

Lieu et date de signature

Signature

(\*) Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. L'administration s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signée par la gérance.

(\*\*) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque 1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.



## ANNEXE 2 : SOUS-TRAITANCE

### **Demande d'acceptation d'un sous-traitant**

### **Demande d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

#### **CONTRAT**

Acheteur public :

Objet :

Titulaire du contrat :

#### **SOUS-TRAITANT**

Nom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique (entreprise individuelle, société, etc...) :

N° RIDET : - Registre du commerce ou registre des métiers :

Nom et prénom du représentant habilité :

Adresse, email, GSM :

Le sous-traitant est-il en état de : (entourer ou rayer)

- Liquidation : OUI – NON
- Redressement judiciaire : OUI – NON
- Faillite personnelle : OUI – NON
- Procédures équivalentes s'il est établi à l'étranger : OUI - NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre copie du ou des jugements (ou autres justificatifs) montrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du contrat.

#### **NATURE ET PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

Nature précise des prestations sous-traitées :

Montant sous-traité HT : Cf. bon de commande

Taux des taxes au moment de la remise de l'offre : %

Montant sous-traité indicatif TTC : Cf. bon de commande

Eventuelles conditions de révision des prix prévue au contrat de sous-traitance :

#### **CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

Le titulaire du contrat paie directement le sous-traitant : le titulaire atteste avoir fourni au sous-traitant une caution personnelle et solidaire garantissant les sommes dues en vertu du contrat de sous-traitance.

Le titulaire du contrat délègue par la présente l'acheteur public pour payer directement le sous-traitant à concurrence du montant des prestations que ce dernier aura exécutées, indiqué par le titulaire.



# Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

## COMPTE A CREDITER EN CAS DE DELEGATION DE PAIEMENT

NOM :

BANQUE :

N° DE COMPTE (23 chiffres) :

Fait en un seul original, à ..... , le .....

Le titulaire (1)

Le sous-traitant (1)

L'acheteur public (1)

*(1) le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales précédé de la mention "LU ET APPROUVE"*



AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE  
de la Nouvelle-Calédonie

# Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N° 4921/ /2025/ASSNC

**Nom du prestataire :**

**Tiers :**

**Objet du contrat : Déplacement du cabinet dentaire mobile**

**Montant maximum du contrat**

**Imputation budgétaire :**

EXERCICE : 2025

CHAPITRE : 011

ARTICLE : 6248

LC : 1307

## CONTRAT DE PRESTATIONS

ENTRE

**L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie,**

dont le siège social est situé au 16, rue du Général Gallieni, enregistrée au RIDET N°673871.001  
et Représentée par , Jean-Christophe CARDEILHAC, directeur,

ci - après dénommée « L'ASSNC » ou « l'acheteur public »,

d'une part,

**Et :**

Dont le siège social est  
Enregistrée sous le numéro RIDET  
Représentée par  
N° Compte bancaire :  
Email :  
Tél :

ci-après dénommé « le prestataire » ou « le titulaire »,

d'autre part,

## **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, établissement public administratif, a pour objet de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous. Elle met en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie. Ses missions visent à améliorer et à protéger la santé de tous les calédoniens. Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : prévenir, comprendre et agir.

Dans le cadre du programme de promotion de la santé « Mes dents Ma Santé » ayant pour objet le déplacement de la caravane dentaire mobile de l'ASSNC. L'ASSNC met en œuvre une prestation de prévention buccodentaire et d'éducation pour la santé au bénéfice élèves de CP et CLIS des écoles primaires de l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

La mise en concurrence a été faite par publication du dossier de consultation sur le site internet de l'ASSNC et par envoi par mail aux principales entreprises effectuant des prestations de remorquage.

### **ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES INTERVENANTS, COMMUNICATION**

#### **1.1 ASSNC et personne responsable du contrat**

L'ASSNC est l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

La personne responsable du contrat est Jean Christophe CARDEILHAC, directeur ou son représentant.

#### **1.2 Référent du contrat**

La gestion du présent contrat est confiée à un référent désigné par la personne responsable du contrat. Le référent est habilité à :

- Signer les documents liés à l'exécution du contrat, à l'exception des bons de commande et des factures ;
- Transmettre les directives de l'ASSNC au prestataire par tout moyen ;
- Certifier le service fait pour les factures.

Le référent constitue l'unique interlocuteur pour les parties prenantes publiques et privées impliquées dans le contrat.

#### **1.3 Prestataire**

Le prestataire, titulaire du présent contrat, agit pour le compte de l'ASSNC. Il s'engage à respecter :

- Le secret professionnel et la discrétion concernant toutes les informations dont il aura connaissance dans le cadre du contrat ;
- L'interdiction de communiquer ces informations ou de transmettre des documents à des tiers sans autorisation écrite préalable.

Le prestataire désigne, dès la notification du contrat, un responsable chargé du suivi et de la bonne exécution de la mission, qui sera l'interlocuteur unique du référent du contrat.

#### **1.4 Documents à remettre par le prestataire**

Les documents suivants devront être impérativement transmis dans les 15 jours de la signature du contrat :

- *Fiche de renseignement en PJ dûment complétée et signée ;*
- *RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : [ridet@isee.nc](mailto:ridet@isee.nc) et tél. N° 24 92 37,*

- *Extrait K-bis attestant de la non-faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois (à récupérer à la Direction des Affaires Economiques au service Registre du Commerce et des Sociétés) ;*
- *RIB ou RIP ;*
- *Attestations fiscales en 2 volets pour l'année en cours ;*
- *Attestations CAFAT / RUAMM pour le dernier trimestre exigible à la remise de l'offre ;*
- *Copie de sa pièce d'identité.*

***Le cas échéant, le prestataire doit fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses éventuels sous-traitant***

## **ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT**

### **2.1 – Contexte règlementaire**

Le présent contrat est un contrat administratif conclu pour répondre aux besoins de l'ASSNC en matière de fournitures, services ou travaux, dont le montant répond aux conditions de l'article 2 de la délibération n°398 du 3 avril 2024 portant mesures exceptionnelles et temporaires en matière de commande publique.

Toutefois, sa passation est précédée d'une mise en concurrence restreinte.

### **2.2 – Objet des prestations du contrat**

Les prestations objet du contrat sont les suivantes :

Prestation de remorquage du cabinet dentaire mobile dans les écoles primaires de Nouvelle Calédonie au bénéfice du programme « Mes dents Ma Santé » de l'ASSNC, selon un planning déterminant les jours, heures et endroits transmis par avant au prestataire et conformément au cahier des charges annexé au contrat.

Le Prestataire s'engage à chaque installation de la caravane à déposer l'escalier à l'extérieur, à mettre les plots de signalisation autour de la flèche d'attelage de la remorque et à ouvrir le coffre où se trouve le compresseur. A cet effet, un jeu de trois clés lui est confié.

Le Prestataire informera sous deux heures l'ASSNC s'il devait rencontrer tout problème concernant la gestion du cabinet dentaire mobile.

Les prestations seront effectuées sous la responsabilité du Dr Anne-Laurence GOULIN, responsable du programme « Mes dents ma santé » afin d'assurer l'exécution de la prestation en conformité avec les exigences légales et réglementaires auxquelles est soumise l'ASSNC.

### **2.3 – Pièces constitutives du contrat**

Le contrat est constitué par le présent document avec ses annexes listées ci-après :

- Annexe 1 : Cahier des charges ;
- Annexe 2 : Bordereau de prix signé le XX/XX/XX ;
- Annexe 3 : Document d'état des lieux du cabinet dentaire mobile ;
- CCAG Fournitures courantes et services (non joint au présent contrat).

## **ARTICLE 3 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION**

### **3.1 – Spécifications techniques**

Elles sont précisées au prestataire à l'occasion de la transmission de son planning. Un état des lieux est réalisé le premier jour et le dernier jour de la prestation afin de s'assurer de l'intégrité matériel du cabinet dentaire mobile (cf annexe 2).

### **3.2 – Lieux et bénéficiaires**

La liste des lieux de livraison ou d'exécution de la prestation, ainsi que l'effectif et la précision des bénéficiaires, sont fournis par le référent du contrat par tout moyen, tout au long de l'exécution du contrat. Le transport vers le lieu d'exécution de la prestation sera assuré par le prestataire.

En cas de modification d'horaire ou de déplacement, l'ASSNC préviendra au moins 24 heures à l'avance le Prestataire qui devra assumer ces modifications d'organisation.

### **3.3 – Engagement du prestataire**

Le prestataire s'engage à allumer ses feux de route dès qu'il tractera le cabinet dentaire mobile et à l'obligation de respecter le code de la route et les règles spécifiques à son activité.

Il s'engage à formuler à l'ASSNC toute recommandation utile à la bonne exécution de ses prestations.

Le présent contrat ayant été conclu en considération de la personne du Prestataire, ce dernier s'interdit, sans accord écrit du Bénéficiaire, de sous-traiter même partiellement les opérations à effectuer au titre du présent contrat.

## **ARTICLE 4 : PRIX ET PAIEMENT**

### **4.1 – Contenu des prix**

Le titulaire reconnaît notamment :

- S'être assuré des conditions générales d'exécution et de réception des prestations notamment du point de vue légal et administratif. Toute carence, erreur ou omission du titulaire dans l'obtention de ces renseignements ne pourra qu'engager sa responsabilité totale et entière et demeurera à sa charge.
- Avoir établi sous sa responsabilité un devis des différents trajets du présent contrat, qui ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire l'objet de modifications ou réclamations de quelque nature que ce soit, sauf cas de force majeure.

### **4.2 – Quantités et Montant**

Le montant du contrat est donné à titre indicatif. Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires tels que précisés dans le bordereau de prix annexé au contrat, appliqués aux quantités commandées et réellement exécutées.

L'ASSNC n'étant pas en mesure de déterminer exactement les quantités qui seront réellement commandées dans le cadre de l'exécution du présent contrat, cette dernière se réserve le droit d'adapter ses commandes à ses besoins, voire de ne commander qu'une partie des prestations, sans que le prestataire puisse prétendre à une indemnité quelconque ni à une révision de ses prix unitaires ni à toute autre modification des conditions fixées par le présent contrat.

**La TGC en vigueur sera rajoutée aux factures correspondantes. A défaut, en cas d'exonération, la facture devra mentionner l'article de la loi permettant cette exonération. Le prix unitaire TTC est purement indicatif et correspond à la TGC applicable au moment de la remise de l'offre.**

### **4.3 - Sous-traitance**

Le tableau ci-après indique les sous-traitants à qui est confiée une partie de l'exécution.

Prestations sous-traitées	Sous-traitant	Montant HT	Montant TTC	Annexe n°
		Cf. bons de commande		
		Cf. bons de commande		

*Les annexes de sous-traitance jointes au présent contrat précisent pour chacun des sous-traitants, l'identité, les prestations sous-traitées, ainsi que les conditions de paiement.*

#### **4.4 – Modalités en cas de contrats passés avec d'autres prestataires pour le même objet**

L'ASSNC se réserve le droit de passer un contrat ou des commandes avec d'autres prestataires pour un objet similaire ou identique et de leur faire exécuter en parallèle des prestations similaires ou identiques, ce qui ôte toute exclusivité au titulaire du présent contrat.

#### **4.5 – Caractère des prix**

Pendant l'exécution du contrat, les prix pourront être révisés d'accord partie pour tenir compte des variations économiques significatives liées notamment à la création ou à la variation de toute taxe fiscale, parafiscale ou autre, ou de toute réglementation frappant obligatoirement les prestations et/ou les fournitures.

### **ARTICLE 5 : DUREE ET DELAIS**

#### **5.1 – Durée de validité du contrat**

Le contrat prendra effet à la date de signature. Il prendra fin au plus tard le 31 décembre 2025.

Il peut être renouvelé par ordre de service 3 fois pour une durée d'un an, soit une durée totale maximale du contrat de 4 ans.

La durée de période du contrat peut être réduite en cas de résiliation anticipée du contrat, sur décision de la personne responsable du contrat.

#### **5.2 – Délais d'exécution des prestations**

Le planning d'exécution des prestations est établi avec le titulaire lors de la signature du contrat. Après application du délai contractuel applicable, la date de fin dudit délai tombe sur un jour férié, chômé ou de week-end, le délai est prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable suivant.

#### **5.3 – Prolongation des délais**

S'il manque un élément d'information ou une directive de la personne responsable du contrat entraînant potentiellement un retard dans la réalisation des prestations, le prestataire est tenu d'en informer immédiatement le référent du contrat, et celui-ci décide éventuellement de prolonger le délai par écrit si cette lacune est réellement de nature à remettre en cause l'avancement de l'ensemble de la prestation en cours d'exécution.

En cas de prolongation des délais, le motif de prolongation et le nombre de jours calendaires, ouvrés ou ouvrables est précisé par écrit par le référent du contrat, ainsi que la nouvelle date de fin contractuelle des délais d'exécution.

### **ARTICLE 6 : FACTURATION ET REGLEMENT**

#### **6.1 – Présentation de la facture**

Les mentions minimales suivantes doivent apparaître sur les factures :

- a) Le numéro et la date d'émission de la facture ;
  - b) Le nom ou la raison sociale du créancier, ainsi que son adresse physique ;
  - c) Le nom et l'adresse du prestataire, y compris son adresse email ;
  - d) Le numéro de RIDET (10 chiffres) ;
  - e) La référence d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers pour les sociétés ;
  - f) La domiciliation bancaire et le RIB (23 chiffres) ;
  - g) La désignation de la collectivité débitrice (nom, adresse, direction ou service) ;
  - h) Le numéro et la date de notification du contrat ;
  - i) La nature des prestations ;
  - j) Les prix unitaires ;
-

- k) Les quantités réelles exécutées ou le pourcentage d'avancement des prestations depuis le début de l'exécution de la commande ;
- l) Le montant total hors taxe ;
- m) Les taux et montant des taxes applicables, et la référence à la loi appliquée en cas d'exonération.

La facture est certifiée « service fait » par le référent du contrat ou par toute autre personne autorisée par le responsable du contrat ou son représentant.

Afin de permettre un suivi régulier de l'exécution de la prestation, le Prestataire s'engage à transmettre avec sa facture la liste des déplacements effectués en précisant pour chaque déplacement :

- Lieu de départ,
- Lieu de livraison,
- Date du remorquage.

Le montant de la prestation TTC, sera payable dans les 30 jours à compter de la réception de la facture.

### **6.2 – Envoi de la facture**

La facture sera envoyée :

- soit par courrier, à

**Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie,**  
16, rue du Général Gallieni  
BP P4  
98 851 NOUMEA Cedex

- soit par mél à [mesdentsmasante@ass.nc](mailto:mesdentsmasante@ass.nc) et [comptabilite@ass.nc](mailto:comptabilite@ass.nc)

Le référent du contrat pourra notifier au prestataire par écrit des modalités différentes, notamment en cas de changement d'organisation interne de l'ASSNC.

### **6.3 – Règlement**

L'ASSNC se libèrera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant au crédit du compte du titulaire tel qu'indiqué en première page du présent contrat.

### **ARTICLE 7 – ASSURANCE**

Le Prestataire s'engage à exécuter ses prestations dans les règles de l'art conformément aux méthodes et usages en vigueur dans son domaine d'intervention, notamment dans le respect strict du secret professionnel.

Il s'engage par ailleurs à utiliser de manière raisonnée l'ensemble du matériel mis à sa disposition pour l'exécution de sa prestation. A cet effet, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de l'utilisation de ce matériel et avoir été destinataire des instructions nécessaires afin de se préserver de ces risques (modes opératoires...).

En considération de ce qui précède, le Prestataire :

- dégage l'ASSNC de toute responsabilité pour tout dommage corporel ou matériel intervenu dans le cadre de l'accomplissement de sa prestation,
- devra pouvoir justifier d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile au titre du contrat :
  - pour pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable , quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
  - pour pertes et dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendie par ses matériels d'exploitation.

En cas d'existence d'une franchise dans le contrat souscrit par le titulaire, ce dernier sera réputé la prendre intégralement en charge.

Tout dommage constaté sur la caravane dentaire lors de l'état des lieux de retour qui n'était pas présent lors de l'état des lieux de récupération entraînera une demande de réparation dont les frais seront entièrement assumés par le prestataire. Il appartient au prestataire de signaler sans délai tout dommage apparu sur la caravane entre deux transports.

## **ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE – OBLIGATION DE DISCRETION**

### **8.1- Propriété intellectuelle**

Le titulaire cède à l'ASSNC, pour une durée de 30 ans à compter de la réception des prestations, les droits suivants :

- Représentation : divulgation et communication au public.
- Reproduction : communication par tous supports, y compris numériques.
- Modification et adaptation : pour les besoins de la mission ou pour des motifs fonctionnels, règlementaires ou d'intérêt général.

Ces droits sont cédés à titre non exclusif, le titulaire conservant la possibilité d'en faire usage.

### **8.2- Obligation de discrétion**

Le titulaire s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle (technique, financière, organisationnelle ou médicale) obtenue dans le cadre de ce contrat.

Il veille à :

- Préserver la confidentialité des données et documents reçus.
- Faire respecter ces obligations par son personnel et ses sous-traitants.
- Toute violation justifiera une résiliation immédiate du contrat.

## **ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

### **9.1- Respect de la réglementation**

Les parties s'engagent à respecter la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le RGPD (règlement UE 2016/679). Les données personnelles transmises au prestataire sont réservées exclusivement à l'exécution des prestations contractuelles.

### **9.2- Obligations du prestataire**

Le prestataire doit :

- Garantir la confidentialité et la sécurité des données.
- Ne pas les utiliser à d'autres fins ni les divulguer à des tiers non autorisés.
- Restituer toutes les données et supports à la fin du contrat.
- Informer immédiatement l'ASSNC de toute demande d'exercice des droits des personnes ou violation des données.

### **9.3- Responsabilités**

En cas de violation des obligations, le prestataire s'expose à des sanctions prévues par le code pénal (articles 226-16 à 226-24) et aux recours de l'ASSNC.

## **ARTICLE 10 – OPERATIONS DE VERIFICATION**

Les opérations de vérification quantitatives et qualitatives ont pour objet de permettre à l'ASSNC de contrôler la conformité de la prestation, conformément aux dispositions du présent contrat. L'ASSNC

---

vérifie que les prestations et leurs délais de mise en œuvre sont conformes aux stipulations du contrat via notamment le compte-rendu transmis au référent du contrat.

### **ARTICLE 11 – PENALITES ET REFACTIONS**

Les dispositions de l'annexe 1 à la délibération n°64/CP du 10 mai 1989 (CCAG Fournitures courantes et services) s'appliquent.

### **ARTICLE 12 - RESILIATION**

#### **12.1 Résiliation pour manquement**

En cas de manquement aux obligations contractuelles ou de mauvaise exécution des prestations, l'acheteur public peut résilier unilatéralement le présent contrat. Cette résiliation intervient après une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé, restée sans effet dans le délai fixé par l'acheteur. Le défaut de souscription ou de maintien d'une assurance conforme aux stipulations contractuelles entraîne également la résiliation du contrat dans les mêmes conditions.

#### **12.3 Résiliation pour motif d'intérêt général**

L'acheteur public se réserve le droit de résilier le présent contrat à tout moment, pour un motif d'intérêt général. Cette résiliation peut intervenir sans mise en demeure préalable, moyennant une notification écrite au titulaire.

#### **12.4 Conséquences de la résiliation**

En cas de résiliation, les fournitures, prestations ou travaux livrés et acceptés par l'acheteur public demeurent sa propriété. L'acheteur public peut les utiliser, les modifier ou les mettre à disposition d'un autre prestataire pour assurer la continuité des prestations prévues par le contrat.

### **ARTICLE 13 - LITIGES**

En l'absence de règlement à l'amiable, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est désigné pour connaître de tout litige entre le titulaire et l'administration relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 14 – ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

A Nouméa, le.....

<p>Nom, prénom, Signature suivis de la mention « Lu et approuvé »</p> <p>Le Prestataire</p>	<p><b>Mr Jean-Christophe CARDEILHAC</b></p> <p>Directeur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie</p>
---	--

**ANNEXE 1 : Cahier des charges**

**CAHIER DES CHARGES**

**REMORQUAGE DU CABINET DENTAIRE MOBILE**

Table des matières

- I. Objet
  - II. Acteurs concernés
  - III. Contexte
  - IV. Matériel concerné
  - V. Prestations attendues
  - VI. Modalités d'exécution
  - VII. Zones géographiques d'intervention
  - VIII. Rémunération
  - IX. Complément d'informations
-

## I. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser la demande de l'ASSNC dans le cadre d'une consultation publiée sur son site internet [www.santepourtous.nc](http://www.santepourtous.nc) du xx/01/2025, consultation portant sur les besoins en remorquage et installation du cabinet dentaire mobile pour l'année 2024.

## II. Acteurs concernés

Toute personne ou société disposant des compétences et des ressources lui permettant de mener à bien l'acheminement quotidien du cabinet dentaire suivant un planning préétabli.

## III. Contexte

Dans le cadre du programme « Mes Dents Ma Santé » de l'ASSNC, le cabinet dentaire mobile se déplace au sein des établissements scolaires de Nouvelle Calédonie pour les élèves des classes de CP et CLIS, pour son action « scellement de sillons dentaires ». Cette mission de prévention, en place depuis 2008, a pour objectif d'examiner le plus grand nombre d'enfants âgés de 6 à 7 ans en couvrant tout le territoire, ce qui représente environ 80 écoles et 4000 élèves.

Les enfants des zones non couvertes par le passage du cabinet dentaire seront vus dans des cabinets fixes.

## IV. Matériel concerné

Le cabinet dentaire mobile est installé dans une caravane dont les dimensions sont : (annexe 1)

- Longueur totale avec système d'attelage : 6,87 m
- Longueur carrosserie : 5,46 m
- Largeur : 2,40 m
- Hauteur : 2,05 m
- PTAC : 2460 kg

Il est nécessaire de la tracter pour son déplacement. Un véhicule de type pick-up est suffisant.

## V. Prestation attendue

L'objectif de cette prestation est de permettre le passage du cabinet dentaire mobile dans le plus grand nombre d'écoles possible et ainsi faire perdurer son action de prévention.

Le cabinet dentaire mobile doit être en place aux horaires demandés. Le prestataire devra acheminer le cabinet dentaire mobile quotidiennement dans les écoles figurant sur le planning. Un planning global annuel (annexe 2) sera remis au remorqueur et un complément mensuel plus détaillé lui sera envoyé par mail à la fin du mois qui précèdera son intervention.

Le prestataire devra se conformer aux exigences des établissements scolaires accueillants le cabinet dentaire mobile, tant sur les horaires que sur son emplacement. Ceci peut parfois nécessiter une capacité d'adaptation.

---

## **VI. Modalités d'exécution**

A Nouméa, le lieu de stationnement du cabinet dentaire mobile se situe au stade Numa Daly de Magenta. Il sera donc à récupérer chaque matin au stade et devra y être restationné le soir.

Pour les interventions hors Nouméa, les mairies mettent généralement à disposition du prestataire une place de stationnement pour la caravane. Toutefois, dans les communes où cela n'est pas possible, la caravane sera stationnée au stade Numa Daly ou dans les locaux sécurisés du prestataire (dans cette dernière option tout dommage/dégradation pendant le stationnement relèvera de la responsabilité du prestataire).

A son arrivée dans l'établissement concerné, le prestataire devra s'assurer auprès du personnel de l'école du lieu exact de stationnement et de la mise en sécurité des lieux, si toutefois des enfants étaient déjà sur place.

La caravane doit être installée dans le respect des normes de sécurité afférentes à l'école. Elle doit être minutieusement stabilisée et mise à niveau et à proximité d'une prise électrique.

Le marchepied doit être sorti et installé.

Lors d'un changement de prestataire, il est impératif qu'un état des lieux soit établi lors de la passation entre les deux professionnels ou avec un agent de l'ASSNC. (annexe 3)

## **VII. Zones géographiques d'interventions**

Les zones d'interventions sont réparties en 4 lots (annexe 4) :

- Lot 1 : Nouméa et grand Nouméa jusqu'à Boulouparis
- Lot 2 : Sud-ouest - de Boulouparis à Poya
- Lot 3 : Nord - de Poya à Koumac
- Lot 4 : Est – Poindimié / Ponérihouen

## **VIII. Rémunération**

La rémunération de la prestation se fera en fonction des kilomètres effectués et d'un tarif kilométrique fixe préétabli entre le prestataire et l'ASSNC.

Les kilomètres seront calculés en référence « au tableau général des distances entre chefs-lieux de la Grande terre » (annexe 5).

Selon l'accord qui aura été passé entre le prestataire et l'ASSNC, une convention de prestation sera rédigée avec le prestataire pour les lots qui lui auront été attribués.

Quelle que soit la formule choisie, le règlement se fera sur facture mensuelle ou au terme des prestations.

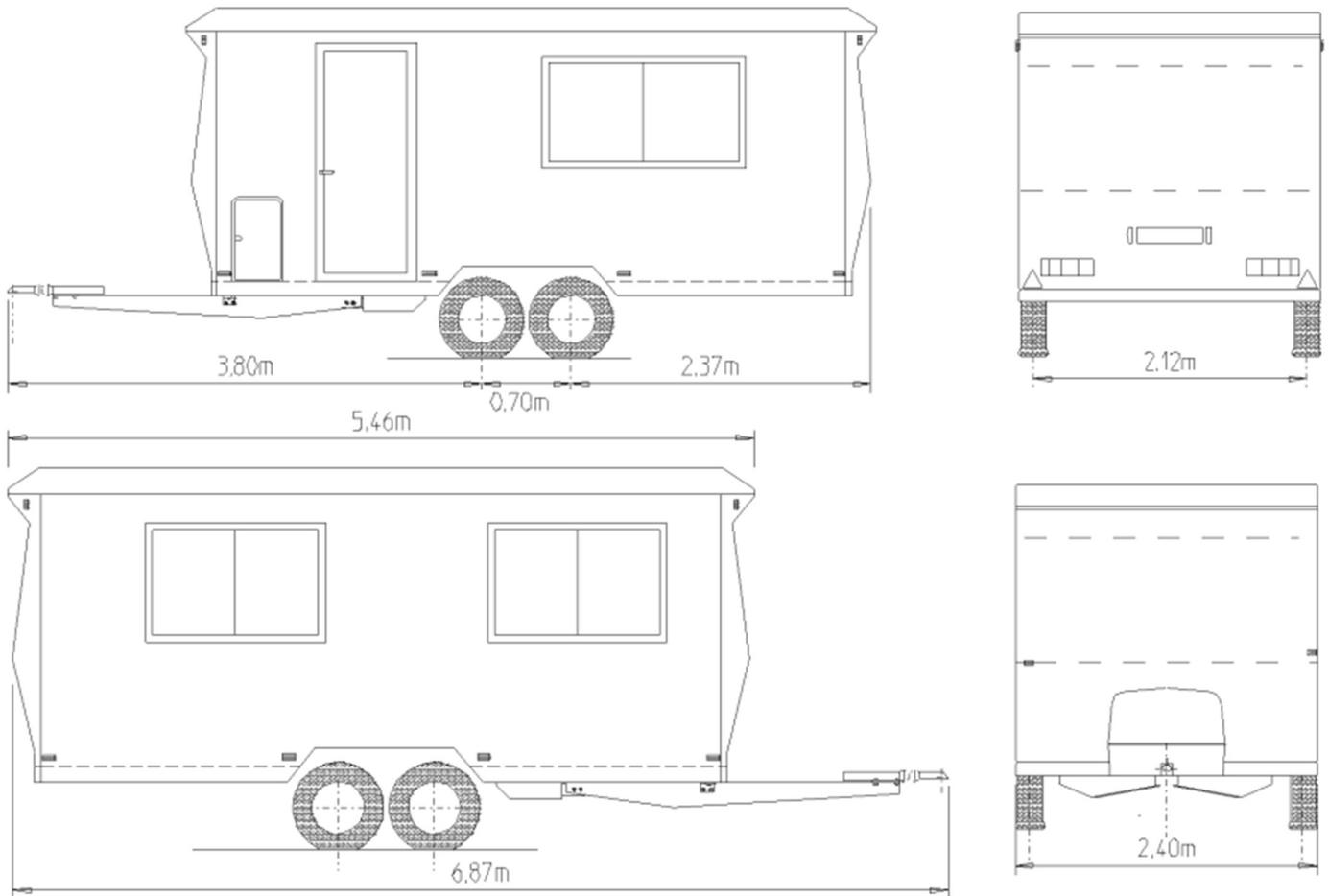
Le règlement se fera exclusivement par virement bancaire sur un compte correspondant à la désignation ou au nom commercial inscrit sur le RIDET.

## **IX. Complément d'informations**

Les conditions administratives (modalités de règlement, assurance, durée du contrat etc.) sont précisées dans le projet de contrat annexé à titre d'exemple. (annexe 6)

---

**Annexe 1 : Dimensions**



**Annexe 2 : Planning**

**PLANNING CARAVANE 2025**

journées pédagogiques ou animations de cycle			vacances,weekends, jours fériés et chomés			PAITA			DUMBEA			CAMPAGNE DU NORD					
Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
S 1			S 1			M 1			J 1	FERIE	D 1			M 1			
D 2			D 2			M 2			V 2	FERIE	L 2			M 2			
L 3			L 3			J 3			S 3		M 3			J 3			
M 4			M 4			V 4			D 4		M 4			V 4			
M 5			M 5	PEDAGOGIQUE		S 5			L 5		J 5			S 5			
J 6			J 6			D 6			M 6		V 6			D 6			
V 7			V 7			L 7			M 7		S 7			L 7			
S 8			S 8			M 8			J 8	FERIE	D 8			M 8			
D 9			D 9			M 9			V 9	FERIE	L 9			M 9	PEDAGOGIQUE		
L 10			L 10			J 10			S 10		M 10			J 10			
M 11			M 11			V 11			D 11		M 11			V 11			
M 12			M 12			S 12			L 12		J 12			S 12			
J 13			J 13			D 13			M 13		V 13			D 13			
V 14			V 14			L 14			M 14	PEDAGOGIQUE	S 14			L 14		FERIE	
S 15			S 15			M 15			J 15		D 15			M 15			
D 16			D 16			M 16			V 16		L 16			M 16			
L 17			L 17			J 17			S 17		M 17			J 17			
M 18			M 18			V 18			D 18		M 18			V 18			
M 19			M 19	PEDAGOGIQUE		S 19			L 19		J 19			S 19			
J 20			J 20			D 20			M 20		V 20			D 20			
V 21			V 21			L 21		FERIE	M 21		S 21			L 21			
S 22			S 22			M 22			J 22		D 22			M 22			
D 23			D 23			M 23		PEDAGOGIQUE	V 23		L 23			M 23			
L 24			L 24			J 24			S 24		M 24			J 24			
M 25			M 25			V 25			D 25		M 25		PEDAGOGIQUE	V 25			
M 26			M 26			S 26			L 26		J 26			S 26			
J 27			J 27			D 27			M 27		V 27			D 27			
V 28			V 28			L 28			M 28		S 28			L 28			
			S 29			M 29			J 29	FERIE	D 29			M 29			
			D 30			M 30			V 30	FERIE	L 30			M 30			
			L 31						S 31					J 31			

MONT DORE			NOUMEA											
Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
V	1		L	1		M	1		S	1		L	1	
S	2		M	2		J	2		D	2		M	2	
D	3		M	3		V	3		L	3		M	3	
L	4		J	4		S	4		M	4		J	4	
M	5		V	5		D	5		M	5	PEDAGOGIQUE	V	5	
M	6		S	6		L	6		J	6		S	6	
J	7		D	7		M	7		V	7		D	7	
V	8		L	8		M	8		S	8		L	8	
S	9		M	9		J	9		D	9		M	9	
D	10		M	10		V	10		L	10	FERIE	M	10	
L	11		J	11		S	11		M	11	FERIE	J	11	
M	12		V	12		D	12		M	12		V	12	
M	13		S	13		L	13		J	13		S	13	
J	14		D	14		M	14		V	14		D	14	
V	15		L	15		M	15		S	15		L	15	
S	16		M	16		J	16		D	16		M	16	
D	17		M	17	PEDAGOGIQUE	V	17		L	17		M	17	
L	18		J	18		S	18		M	18		J	18	
M	19		V	19		D	19		M	19		V	19	
M	20		S	20		L	20		J	20		S	20	
J	21		D	21		M	21		V	21		D	21	
V	22		L	22		M	22		S	22		L	22	
S	23		M	23		J	23		D	23		M	23	
D	24		M	24	FERIE	V	24		L	24		M	24	
L	25		J	25		S	25		M	25		J	25	
M	26		V	26		D	26		M	26	PEDAGOGIQUE	V	26	
M	27	PEDAGOGIQUE	S	27		L	27		J	27		S	27	
J	28		D	28		M	28		V	28		D	28	
V	29		L	29		M	29		S	29		L	29	
S	30		M	30		J	30		D	30		M	30	
D	31					V	31					M	31	

**Annexe 3 : Etat des lieux**

**ETAT DES LIEUX – CARAVANE**

DATE :  
AGENT ASSNC :  
REMORQUEUR :  
LIEU :  
MOTIF :

**ETAT GENERAL DE LA CARROSSERIE**



**FACE AVANT**

SYSTEME ATTELAGE	Bon état	Mauvais état	Dysfonctionnel
Frein à main		Commentaire	Commentaire
Roue jockey		Commentaire	Commentaire
Tête attelage		Commentaire	Commentaire



— Rayure  
O Choc  
✘ Rayure importante  
/ ✘ Elément à remplacer / réparation à envisager

**FACE AVANT**

SYSTEME ATTELAGE	Bon état	Mauvais état	Dysfonctionnel
Frein à main		Commentaire	Commentaire
Roue jockey		Commentaire	Commentaire
Tête attelage		Commentaire	Commentaire



Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

**FACE GAUCHE / FEUX DE GABARIT**

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	



Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

**FACE DROITE / FEUX DE GABARIT**

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	



Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

Fonctionnel	
Dysfonctionnel	

**FACE ARRIERE – FEUX DE POSITION**



Veilleuse	
Clignotant	
Frein	
Feu de recul	
Feu de détresse	

Veilleuse	
Clignotant	
Frein	
Feu de recul	
Feu de détresse	

- Marche pied
- Balises
- Remise des clés
- Remise de la roue de secours
- Remise de la manivelle pour les chandelies
- Remise du planning

Commentaire sur l'état général de la caravane ou point particulier :

Fait en 2 exemplaires remis ce jour  
 - Remorqueur  
 - ASSNC

Signature du remorqueur / transporteur

Signature de l'agent ASSNC

<b>FICHE DE RENSEIGNEMENT DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER</b>
--

**A- PRÉSENTATION**

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration : (\*)

Statut juridique : \_\_\_\_\_  
 Enseigne/Nom commercial : \_\_\_\_\_  
 Lieu de résidence administrative : \_\_\_\_\_  
 N° d'identification RIDET : \_\_\_\_\_ N° d'identification CAFAT : \_\_\_\_\_  
 N° K-Bis si société: \_\_\_\_\_ Ou N° répertoire des métiers : \_\_\_\_\_  
 Pour les candidats établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ - Courriel : \_\_\_\_\_  
 Je souhaite effectuer ces prestations sous forme individuelle,  
 Je souhaite effectuer ces prestations dans le cadre d'une SELARL: \_\_\_\_\_

**B – REMPLACEMENTS**

E.1  **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution de l'opération et je n'envisage pas de faire appel à un remplaçant.

E.2  **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations et j'envisage de faire appel à un remplaçant mais je n'ai pas encore identifié de remplaçant : coordonnées à communiquer ultérieurement à l'ASSNC.

E.3  **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations, j'envisage de faire appel au(x) remplaçant(s) suivants :

Nom du remplaçant

Une fiche de renseignement doit être fournie pour chaque remplaçant déclaré. En cas d'absence de cette pièce, le remplaçant ne sera pas pris en compte.

**C – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT (\*\*)**

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) \_\_\_\_\_  
 atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir sur demande les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations (notamment attestations CAFAT, attestation fiscale, et attestation d'inscription à l'ordre le cas échéant).

**D- PIECES A FOURNIR**

- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : [ridet@isee.nc](mailto:ridet@isee.nc) et tél. N° 24 92 37,
- RIB ou RIP,
- Copie de l'attestation d'assurance professionnelle,
- Une copie de sa pièce d'identité.

Le cas échéant, le prestataire doit fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses éventuels sous-traitants.

**E – CANDIDATURE**

Je déclare mon intention de soumissionner à la consultation pour des prestations de :

D.1  Mon offre est présentée sous forme individuelle, indépendamment d'un groupement.

D.2  Mon offre fait partie de l'offre globale d'un groupement solidaire préconstitué dont :

l'entreprise \_\_\_\_\_ est mandataire.

je suis mandataire.

D.3  Mon offre concerne les lots suivants : \_\_\_\_\_

**F- SIGNATURE DU CANDIDAT**

Nom, prénom et qualité du  
signataire (\*)

Lieu et date de signature

Signature

(\*\*) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque 1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.



Fait en un seul original, à ..... , le .....

Le titulaire (1)

Le sous-traitant (1)

L'acheteur public (1)

*(1) le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales précédé de la mention "LU ET APPROUVE"*

PROJET

---